snetap FSU.

CAHIER SPECIAL 8° CONGRES DE LA FSU

cahier spécial courants de pensée

8ème Congrès

Le Mans

2016

Du 1er au 5 février

FSU.

Fédération Syndicale Unitaire

Ce cahier spécial fait le point sur l'origine et la place des courants de pensée dans la FSU

Article 1

La FSU, Fédération syndicale unitaire, est une fédération de syndicats nationaux qui acceptent les présents statuts. Elle rassemble principalement des syndicats regroupant les personnels intervenant dans les champs de l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture, la Formation, l'Insertion, ou qui contribuent à ces activités quels que soient leur secteur d'intervention et leur statut. Elle est ouverte à des syndicats nationaux qui interviennent dans l'un des secteurs des fonctions publiques. Le siège de la Fédération est fixé au 104 rue Romain Rolland 93260 Les Lilas. Il peut être modifié sur décision du CDFN.
Dans son fonctionnement, la Fédération rassemble, notamment par leur représentation dans les instances délibératives :
• les syndicats nationaux,
• les sections départementales constituées, dans chaque département, par les membres des syndicats nationaux adhérents,
• les tendances, dont le droit d'existence est garanti dans la Fédération

Article 5

La Fédération respecte les diversités et le pluralisme.
Participent du fonctionnement démocratique :
• la représentation dans les instances délibératives,
• la transparence des débats et des votes,
• l'ouverture de la presse fédérale à l'expression des syndicats, des sections départementales, des tendances, des syndiqués,
• le droit de chaque syndiqué de s'associer avec d'autres pour soumettre une orientation alternative au vote des syndiqués, dans le cadre de la préparation des congrès de la Fédération, la consultation individuelle des syndiqués.

Article 10

Tout syndicat national affilié s'administre librement. Il garantit le droit individuel de ses membres de se présenter sur une liste fédérale de leur choix. Avec les coordinations fédérales nécessaires, il organise le débat et la consultation individuelle de ses adhérents tant pour le vote d'orientation que sur les documents préparatoires aux congrès fédéraux. Il a la possibilité de soumettre au débat et à la consultation des points complémentaires.

Les courants de pensée, l'un des 3 piliers de la FSU

Voici les principaux articles ou extraits d'articles des statuts de la FSU qui garantissent aux syndiqués la possibilité d'appartenir à un courant de pensée.

Article 17

La composition globale du BDFN et du CDFN assure une représentation pluraliste et traduit la diversité des choix que les syndiqués expriment à travers le vote fédéral d'orientation. L'expression majoritaire des syndiqués est respectée dans leur composition numérique ; une seule tendance ne peut cependant à elle seule disposer de plus de la moitié plus un des sièges et une tendance minoritaire ne peut disposer d'une minorité de blocage. L'identification des sièges est précisée par le règlement intérieur.
Toute décision requiert une majorité de 70 % (soixante dix). Le vote national d'orientation fédéral est organisé avant chaque congrès fédéral national selon un calendrier et des règles arrêtés par le CDFN. Toute tendance ou groupe de syndiqués qui souhaitent proposer un texte d'orientation peut demander la publication préalable dans la presse fédérale d'un appel.
Toute tendance ou groupe de syndiqués qui souhaite participer à la représentation des tendances dans les instances fédérales nationales soumet au vote individuel à bulletin secret de chaque syndiqué un texte orientation accompagné d'une liste de syndiqués appelés à la représenter dans les instances fédérales.
A la demande de la Fédération en fonction du règlement électoral adopté par le CDFN chaque SN atteste de la qualité de syndiqué(e) à ce SN des candidat (e)s qui s'en déclare membre. Chaque tendance choisit librement ses représentants titulaires et suppléants dans la liste présentée à concurrence du nombre de sièges qui lui sont attribués.

Article 22

Au Congrès, chaque syndiqué est représenté à la fois par son syndicat et par sa Section départementale. Les délégués des syndicats affiliés représentent la moitié des délégués au congrès. Aucun syndicat ne peut avoir au congrès national plus de 49 % des délégués des syndicats affiliés.

1. Délégués des syndicats nationaux :

Tout syndicat est assuré d'une représentation. Le nombre de ses représentants dépend du nombre de ses adhérents d'après un barème précisé au RI. Afin de garantir le pluralisme de sa représentation, chaque syndicat national affilié désigne ses délégués en tenant compte des résultats du vote d'orientation fédéral dans le syndicat.
Un syndicat associé pourra être représenté au Congrès Fédéral National ; ses représentants n'ont pas le droit de vote.

3. Représentation des tendances et pluralisme :
L'expression majoritaire des syndiqués est respectée dans la composition numérique au congrès. Une seule tendance ne peut cependant à elle seule disposer de plus de la moitié plus un des délégués et une tendance minoritaire ne peut disposer d'une minorité de blocage.
Pour répondre à ces principes, des délégués sont désignés par les tendances, ils sont choisis par chacune d'elles parmi les représentants titulaires ou suppléants de la tendance au CDFN et parmi ceux figurant sur la liste de délégués possibles désignés par les congrès départementaux. Leur nombre des délégués, sera arrêté après la désignation de leurs délégués par les syndicats et les congrès départementaux. La répartition entre les tendances sera fonction des règles cidessus et des résultats du vote d'orientation fédéral.
Chaque tendance dispose au moins d'un nombre de délégués égal à son nombre de sièges de titulaires au CDFN.

D'où viennent les courants de pensée ?

C'est pour répondre à cette question que Bernard Mauboules, membre du Secrétariat National du SNETAP-FSU de 1992 à 1996 et enseignant d'histoire géographie au Lycée agricole de Pau Montardon, avait produit un texte en 2003 qu' avec son aimable autorisation nous reprenons ici dans son intégralité.

Les courants de pensée dans la FSU

Contrairement à la plupart des autres syndicats, le SNETAP n'a pas cette « culture des tendances » et nombreux sont les adhérents qui se posent, tous les 3 ans, des questions sur notamment l'origine et l'histoire de ces courants de pensée.

L'ORIGINE DES COURANTS DE PENSEE

L'organisation fédérale et confédérale des syndicats de l'Éducation Nationale avant 1948. Tout d'abord quelques brefs rappels sur l'histoire du syndicalisme enseignant. La possibilité pour les fonctionnaires de former des syndicats date de 1924. C'est l'année de la victoire du cartel des gauches qui autorise de fait « de facto » la formation de syndicats de fonctionnaires. Il faudra cependant attendre1946 pour que cette reconnaissance soit « de jure » c'est à dire par la Loi. C'est très tard puisque c'est la Loi du 21 mars 1884, qui a reconnu le droit de constituer des syndicats dans toutes les activités, sauf la Fonction Publique. Avant la deuxième guerre mondiale, les syndicats enseignants se sont regroupés dans une fédération, la FGE (Fédération Générale de l'Enseignement) crée en 1928.

A son tour, cette fédération, sur le principe que l'union fait la force, a rejoint une confédération, la CGT. La FGE y jouera un rôle important puisque 10 unions départementales CGT sur 90 seront dirigées par un instituteur. La CGT, interdite par Vichy, se reconstitue clandestinement en 1943 et la FGE, à la Libération, pour pouvoir syndiquer l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants, se transforme en Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) toujours affiliée à la CGT. Les effectifs de la CGT explosent en 1946, près de 6 millions d'adhérents (environ 700 000 à la CFTC). Les leaders de la CGT sont très souvent des militants communistes, le PCF est à son apogée et premier parti en France.

La crise de 1947 : l'éclatement de la CGT

L'alliance qui avait conduit à la victoire explose en 1947 et s'ouvre alors une très grave crise qui oppose les alliés d'hier. L'affrontement entre les USA et la Russie Soviétique va enclencher une période de tensions dangereuses, qualifiée de guerre froide, avec des conséquences importantes pour les autres pays qui seront condamnés à choisir leur camp.

Pour la France, la conséquence directe de la guerre froide sera l'éclatement de la CGT. En effet, choisir son camp sera illustré par l'acceptation ou le refus de l'aide américaine, dite Plan Marshall.
C'est ainsi que se constitueront deux blocs antagonistes: l'Ouest américain capitaliste et l'Est soviétique socialiste.

L'Union Soviétique, par l'intermédiaire d'un organisme, le Kominform, qui a pour vocation de coordonner les partis communistes européens, donne l'ordre de tout faire pour empêcher les pays européens, notamment la France, de basculer dans le camp occidental soumis à «l'impérialisme américain».

Le parti communiste français, à la conférence de Pologne, va donc être mis en demeure de passer d'une attitude légaliste à un durcissement de ses positions vis à vis du gouvernement (4 ministres communistes y siègent pourtant, ils en seront exclus) qui a choisi l'alliance avec les USA.

Même s'il est de loin le parti le plus important, le parti communiste a besoin d'un relais dans la classe ouvrière et c'est la CGT. Les militants communistes de la CGT qui tiennent la confédération, vont déclencher une série de grèves et manifestations en novembre et décembre 1947 et de juin à novembre 1948.

Ces actions, par leur dureté, leur brutalité ont un caractère insurrectionnel et provoqueront une réaction du gouvernement avec notamment la création des CRS.
Ces mouvements réprimés échoueront et entraîneront une double conséquence :

-l'isolement politique du PCF accusé d'être «le parti de l'étranger »

-l'éclatement de la CGT

De nombreux syndiqués non communistes qui ont refusé de participer aux actions de grèves notamment, ont été mis à l'index, agressés verbalement et même physiquement dans des affrontements entre

travailleurs (« jaunes » contre piquets de grève). Refusant d'être instrumentalisés par le PCF, et pour ne plus subir sa tutelle, ils décident de se retirer de la CGT, et en 1948, fondent la CGTFO.

Les enseignants choisissent l'autonomie

La FEN est bien entendu elle aussi concernée par l'éclatement de la CGT car en son sein, cohabitent communistes et non communistes, et peut donc elle aussi éclater, ses adhérents pouvant rester à la CGT ou adhérer à FO.
Depuis la libération, elle est devenue une puissante fédération qui a développé des œuvres sociales (MGEN en 1946)

Elle est dominée par le SNI (syndicat National des Instituteurs) C'est le SNI le premier qui par référendum à la mi-mars 1948 décide de rester uni et donc de choisir l'autonomie. A la fin mars , à son congrès de Paris, la FEN reprend la position du SNI. Les syndiqués étaient persuadés que la division amènerait à l'impuissance, que la sagesse conduisait donc à ne pas choisir, et à se réfugier dans une autonomie provisoire, avant de retrouver une unité syndicale à laquelle il faudrait travailler.

Mais cette décision de rester ensemble n'effaçait pas les profondes divergences qui existaient entre les adhérents de la FEN, entre les communistes, les socialistes, les réformistes, les révolutionnaires, les anarcho-syndicalistes, les non politisés, les libertaires etc... Afin que toutes les sensibilités puissent s'exprimer à l'intérieur de cette FEN unitaire, le congrès après de vifs débats décida :

-de reconnaître à ses adhérents le droit de tendances (de courants de pensée)

-de pouvoir, à titre individuel, adhérer à la CGT ou à FO, c'est à dire avoir une double affiliation FENCGT ou FEN-FO.

Trois grands courants traversent alors la FEN:

-Le courant réformiste (66 % en 1949, 74 % en 1978), Socialistes, Radicaux, Francs-maçons, sans parti ; Il domine largement dans le primaire

-Le courant « cégétiste » (24% en 1949) dominé par les communistes, plus important dans le secondaire -L'Ecole Emancipée (environ 8 à 10 %). C'est un courant révolutionnaire qui existe depuis 1910. Il revendique :

-Une rénovation pédagogique

-L'émancipation des femmes

-Le pacifisme internationaliste

Il regroupe des Trotskistes, des anarcho-syndicalistes, des libertaires. Ces courants de pensée qui auraient pu n'être qu'un moyen d'enrichir les débats par l'apport de sensibilités très différentes, ont servi en fait à déterminer la majorité qui dirigera la FEN.

Ainsi sera posé le problème récurrent de faire fonctionner une fédération pluraliste par une majorité homogène.En clair, la vie interne de la fédération sera soumise à cette situation, qui consiste à avoir un exécutif qui prend des décisions qui s'imposent en principe à tous les adhérents, mais en même temps au niveau des syndicats qui composent la fédération, parce qu'ils sont autonomes, la majorité qui les gouverne(le courant de pensée majoritaire dans ce syndicat) peut prendre des décisions différentes, voire contraire à la majorité fédérale. A partir de là, la vie interne de la fédération ne sera pas, loin s'en faut, un long fleuve tranquille.

LES TENDANCES ET LA VIE INTERNE DE LA FEDERATION

L'hégémonie du courant autonome De 1948 à 1966, la Fédération est dominée par le courant de pensée majoritaire autonome, et le puissant SNI, le syndicat des instituteurs, tendance et syndicat dominés par les non-communistes.
La conception de la majorité, qui préconisait l'unité, l'indépendance et la démocratie, que devait garantir le droit aux tendances, s'oppose à la conception communiste d'un syndicalisme relais du parti auprès des salariés.
Dans la pratique, l'absence, la non représentativité des minoritaires au niveau de l'exécutif fédéral porte en elle des difficultés, les crises qui secoueront la vie interne de la fédération, ce qui n'empêchera pas une activité intense durant les premières années de son existence qui en fera une véritable « forteresse » syndicale.
La majorité fédérale ira d'ailleurs en se renforçant passant de 58 % à 71 %, ce qui amènera le parti communiste à revoir sa stratégie en demandant en 1954 aux enseignants communistes de quitter la CGT, pour ne plus adhérer qu'à la FEN autonome, avec pour objectif de la conquérir de l'intérieur. Peu de temps après, FO fait de même, les deux confédérations mettant ainsi fin à la double affiliation.

Le grand tournant 1966-1967

Jusqu'en 1966 et même au delà, la FEN aura maintes fois l'occasion de montrer sa force, qui la rend incontournable dans la politique sociale de la France. Les services qu'elle propose à ses adhérents, ce que l'on appelle l'empireFEN, se sont diversifiés et développés. (MGEN, CAMIF, MRIFEN, etc...).

Cette image de force qu'elle donne à l'extérieur contraste avec les tensions qui la minent à l'intérieur, au point que son secrétaire général Georges Lauré démissionne en 1966, estimant la fédération ingouvernable. Cette année là marque un tournant dans les rapports de force entre les deux grandes tendances qui s'affrontent. D'un coté la tendance majoritaire des non-communistes et le SNI, de

l'autre la minorité « excégétiste » dominée par les militants communistes.
Cette opposition passe de plus en plus par le clivage entre instituteurs et professeurs.

En 1966, le SNES (Syndicat National de l'Enseignement Secondaire) et le SNET(Syndicat National de l'Enseignement Technique) fusionnent, ne reste que le SNES avec pour secrétaire général Louis Atre (majorité fédérale). Mais en 1967, les choses changent. Les « ex-cégétistes » qui ont fondé la tendance U-A (UnitéAction) deviennent majoritaires au SNES et au SNEP(Syndicat National de l'Éducation Physique). Le courant de pensée très actif progresse très vite et passe de 19.2 % en 1958 à 31.41 % en 1967. Il devient également majoritaire au SNE-SUP et au SNCS (chercheurs) en 1968.

Pour tenter d'enrayer son recul, la majorité fédérale va revoir les statuts de son bastion le SNI; Pour affermir sa direction, elle s'appellera à partir de 1968 la tendance UID (Unité Indépendance Démocratie). A partir de là, l'affrontement entre UID, dominateur au SNI et chez les ATOSS, et UA dominateur chez les syndicats enseignants du secondaire, va devenir le pain quotidien de la vie interne de la fédération.
Vu de l'extérieur, cet affrontement UID-UA est schématisé d'une façon très réductrice, lorsqu'on en parle dans la presse notamment, d'un affrontement entre communistes et socialistes.

S'il est vrai que les liens étroits entre le PC et les dirigeants UA d'un coté, et les liens d'UID avec le PS (Mitterand souhaitait que les syndicalistes socialistes votent UID) peuvent amener à cette interprétation, la réalité est beaucoup plus complexe.

Une évolution qui tient à la fois de l'histoire (effondrement de l'empire soviétique, affaiblissement du PCF) de la sociologie, de l'effondrement des idéologies, mais aussi des mutations de notre système éducatif, doit nous amener à repousser cette vision de la FEN au simplisme caricatural. Ces deux tendances sont devenues politiquement très hétérogènes, à UA il y a des socialistes, des chrétiens, etc....

Plus simplement, si des enseignants votent plus pour UA que pour UID dans le secondaire, c'est qu'ils pensent que le SNES, donc UA défend mieux les intérêts des professeurs, et inversement pour l'instituteur qui fait confiance au SNI donc à UID Même si on peut le regretter, la motivation corporatiste l'emporte sur la motivation idéologique. Ajoutons aussi que pour de nombreux syndiqués, la lecture des orientations des tendances est un véritable pensum, où seuls les initiés perçoivent les différences et les subtilités de ces textes. Cet affrontement entre les deux grandes tendances va aller crescendo jusqu'à la rupture en 1992.

En réalité, l'enjeu en est tout simplement le pouvoir. Il serait trop long d'énumérer les griefs des uns et des autres, rappelons simplement que la majorité reproche à la minorité de ne pas respecter la règle du jeu démocratique, son indiscipline, la minorité reproche à la majorité de ne pas tenir compte des orientations décidées par la majorité des syndicats nationaux.

A une certaine arrogance de la majorité, la minorité réplique par une contestation trop souvent systématique.

LA FIN DE L'UNITE ET L'EMERGENCE DE LA FSU

Rappelons quelques éléments qui expliquent la scission de 1992, aboutissement de cette lutte fratricide :

Compléments au texte de Bernard Mauboules (secteur Vie Fédérale)

Et aujourd'hui ?
Au CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National)de la FSU, ce sont 5 courants de pensée qui sont actuellement représentés.

Unité Action devenue Unité Action et sans tendances et l'**École Émancipée**, les 2 courants «historiques» majoritaires, assurent la direction de la Fédération. Ces 2 tendances ont recueilli respectivement 72.35 % et 17.85% des suffrages des syndiqués lors de la consultation organisée au dernier congrès fédéral de 2013.

Les 3 autres courants sont **URIS** (Unité, Revendications,Indépendance Syndicale). Ce courant est né après le départ des militants de « Pour le Front Unique Ouvrier-FUO » à FO dans les années 1980. Il a recueilli 3.92% en 2013 ; **Émancipation**, tendance issue d'une scission d'École Émancipée en 2002 et qui a recueillie 3.73 % et **Front Unique** qui a recueilli 2.15 %.

Ce sont donc ces 5 courants de pensée qui se présentent aux suffrages des syndiqués à l'occasion du congrès du Mans en Février 2016. Comme les statuts de la Fédération le prévoient, chaque syndiqué(e) peut se présenter sur une liste nationale ou départementale au titre d'un courant de pensée. C'est ainsi que sans qu'il soit lui même organisé en tendances, des syndiqué(e)s du SNETAP-FSU sont présents sur les listes présentées par les différents courants de pensée.

-affaiblissement de UID, progression de UA qui , à terme, peut amener un renversement de majorité effectif en progression des professeurs, stagnation chez les instituteurs ;

-projet de la majorité de s'impliquer dans une recomposition syndicale, en intégrant une union des syndicats dits autonomes ;

-fonctionnement bureaucratique et l'exécutif de la FEN, prêt à tout pour ne pas perdre le pouvoir. Pour ces raisons, et sûrement d'autres, la majorité décidera de l'exclusion du SNES et du SNEP qui devient effective après le congrès de Créteil le 6 Octobre 1992.

A son congrès de Perpignan, la FEN se donne de nouveaux statuts :

-un syndicat unique d'enseignants de la maternelle à l'université, le SE,

-le scrutin majoritaire à la place de la proportionnelle

-la disparition des tendances

-Les exclus et d'autres syndicats qui quitteront la FEN et les rejoindront, dont le SNETAP après son congrès de Paris à l'INA-PG, vont se retrouver pour fonder la FSU.

Ils vont s'appuyer sur les bases de la charte de Clermond-Ferrand, qui rappelaient les valeurs fondatrices de la FEN et qui avait réuni plus de 46 % des mandats malgré l'obstruction de la majorité.

-application du scrutin proportionnel ;

-le droit aux tendances y est reconnu, ce qui impose un vote d'orientation avant chaque congrès.

Pourquoi le SNETAP n'est-il pas organisé en tendances ?

La parole à Marcel Debelley, l'un des fondateurs du SNETAP.

Dés sa création, le SNETAP a été une exception dans la FEN un syndicat multicatégoriel, ouvert à tous les personnels de nos établissements payés par le Ministère de l'Agriculture, soit quelque 25 catégories, y compris les détachés. La seule exception a concerné les enseignants d'éducation physique, dont la spécificité a justifié leur adhésion aux deux syndicats de la FEN concernés par ce métier.

Cette situation «multicatégorielle» existait avant 1965 dans chacun des deux syndicats de l'enseignement agricole public, tous deux adhérents de la FEN, qui ont décidé en 1964-65 de fusionner dans le SNETAP.

Du côté du syndicat de l'enseignement masculin, essentiellement des chefs de pratique, des ouvriers chefs, des instituteurs détachés, des surveillants, des ingénieurs, (directeurs ou enseignants).... Du côté féminin, des directrices, des professeurs, des monitrices...

Ces deux syndicats ne se rencontraient qu'aux congrès nationaux de la FEN, où ils retrouvaient aussi les déléguées des inspectrices de l'enseignement agricole (anecdote : l'une d'entre elles s'était déclarée outrée d'entendre chanter l'Internationale à la fin du Congrès....).

Pour traiter les problèmes de toutes ces catégories et faire remonter ces problèmes au niveau national, le SNETAP a choisi (mais y avait-il une autresolution ?) de constituer son CSN (Conseil Syndi c a l National) avec les seuls représentants catégoriels, élus par les adhérents de chaque catégorie. Contrairement aux principaux syndicats de la FEN, le SNETAP désignait donc son exécutif sans référence aux tendances existant dans la FEN , à savoir UID (unité, indépendance et démocratie), Unité et Action (ex -tendance Bouches-du-Rhône»), École émancipée.

Le SNETAP et ses adhérents trouvaient largement du «grain à moudre» avec les graves problèmes que connaissaient les personnels et l'enseignement agricole public dans cette période d'application de la politique Pisani (premier ministre de l'Agriculture de De Gaulle à partir de 1958), de développement rapide des établissements, de recrutements massifs de personnels hors statuts.

L'appartenance à la Fédération de l'Education nationale était un moyen d'affirmer le caractère public de notre enseignement et d'intégrer le syndicat dans les luttes de caractère national.

Avec ou sans échelon départemental, beaucoup de nos sections SNETAP assuraient dans les FEN départementales, une présence réelle du syndicat.

Pour les adhérents «de base», l'appartenance fédérale devenait visible dans les mois qui précédaient un congrès national de la FEN, lorsqu'ils étaient conviés par la presse fédérale à lire les contributions des tendances de la FEN, et à se prononcer sur les différentes orientations par un vote individuel que le SNETAP a toujours organisé avec la plus grande rigueur.

Beaucoup d'adhérents ne se sentant pas concernés, l'expression du vote sur les tendances était problématique, le vote sur les rapports fédéraux était plus facile, et il est arrivé qu'une majorité des votants SNETAP ait désapprouvé certaines orientations fédérales, voire l'orientation générale de la Fédération. La délégation du SNETAP aux congrès fédéraux était constituée par le bureau national, sans tenir compte du vote sur les tendances, avec éventuellement d'autres membres du CSN. Au niveau national comme au niveau départemental, le SNETAP ne votait pour aucune position de tendance. Il lui arrivait de déplorer le caractère figé des positions de tendance et le manque d'ouverture des Congrès fédéraux. Lorsque certains adhérents du SNETAP ont cosigné certains textes, ils l'ont fait à titre individuel.

Dans les premières années de son existence, le SNETAP a donc assumé sa particularité par son fonctionnement «hors tendances». La situation créée par le 3ème Congrès (Rennes, avril 1968) allait accentuer encore cette pratique. Au cours de ce congrès, il est apparu qu'il manquait au SNETAP un échelon syndical organisé entre les sections d'établissement et «le National», et que, l'Administration ayant mis en place des régions d'Agronomie, le syndicat avait besoin d'être un interlocuteur des pouvoirs publics aussi à ce niveau.

La question n'était pas à l'ordre du jour du Congrès, mais la nécessité l'a emporté sur le formalisme, car le SNETAP est un organisme vivant et réactif. Et les statuts du syndicat à l'époque n'interdisaient pas que le Congrès décide de créer 18 régions syndicales, de regrouper certaines catégories pour faire la place dans le CSN à 18 secrétaires régionaux.

Entraînant de lourdes modifications des statuts, les décisions du Congrès de Rennes ont évidemment été soumises au vote des adhérents. Les grèves de MaiJuin 1968 ont retardé ce vote, mais, dès novembre 68, les bureaux régionaux élus dans chaque région étaient opérationnels, et, dès janvier 1969, le SNETAP a disposé d'un CSN plus en prise avec les réalités du terrain et plus efficace.

On aura compris que le SNETAP devant représenter désormais dans ses exécutifs à la fois les catégories et les régions, il était encore moins envisageable d'y introduire une composante «tendances de la FEN».

On peut penser que la participation décisive du SNETAP à cette entreprise aura été facilitée par sa caractéristique de syndicat multicatégoriel fonctionnant «hors tendances».

MARCEL DEBELLEY.

F.S.U.

Le service public,
on l'aime, on le fait avancer !